



SYNDICAT CGT DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

120 rue de Bercy - Télédéc 712 - 75572 PARIS CEDEX 12 - ☎ : 01.53.18.72.94

www.centrale-finances-cgt.fr

syndicat-cgt-centrale@syndicats.finances.gouv.fr

Toulouse, le 5 juillet 2018

À l'attention de M. BAILET Jean-Pierre
Sous-directeur des ressources humaines et de la
communication

A l'heure où le directeur de la DGE s'apprête à signer les nouvelles règles de gestion des techniciens et ingénieurs et surtout la nouvelle convention de gestion encadrant la mise à disposition de ces agents au sein du MTES, la CGT souhaite mettre en perspective les derniers actes de gestion des agents des MEF par le MTES et le réseau des DREAL.

Citons en premier lieu, l'attaque sans précédent portée par le MTES contre les agents des MEF en poste dans le réseau des DREAL : alignement par le bas de l'indemnitaire des administratifs MEF sur celui des agents gérés par le MTES en cas de mobilité/promotion au sein du MTES ainsi que la suppression de l'allocation de points de NBI pris sur des crédits MEF pour des postes exposés en DREAL et occupés par des techniques et administratifs MEF. Ce coup porté à ces agents est à rapprocher avec amertume des écrits du MTES à l'époque de la création des DREAL en 2009-2010. On pouvait notamment lire *« pour ces fusions, les agents des DIREN, DRE et DRIRE ont fait preuve d'un investissement remarquable et d'une mobilisation essentielle à sa réussite. Ils ont contribué à créer les conditions optimales favorisant l'émergence d'une identité et d'une culture de travail communes, tout en ayant à cœur de conserver les acquis et l'expérience de chacun »*, *« l'effort sera poursuivi à tous les niveaux pour conforter ces nouvelles directions, et offrir à leurs agents les conditions de travail les meilleures »*. Réduire le traitement des agents qu'ils emploient, doit faire partie de l'offre des meilleures conditions de travail. Après ces actes de gestion, l'inquiétude des agents techniques, dont vous avez la gestion, est réelle et n'incite pas à la sérénité.

Notons, cette année, pour la première fois, un nombre important de promotion au grade d'ITPE pour les agents TSDD sur des postes normalement dévolus aux agents techniques des MEF.

Corollaire de cet acte de gestion, signalons le nombre très restreint, cette fois-ci, de postes offerts par le MTES à la dernière vague des nouveaux entrants dans le corps des IIM via le concours externe.

Ajoutons à ces éléments, les arbitrages inter-corps, lors des mutations, de plus en plus défavorables aux agents « industries » et dont le dernier exercice de mobilité des IIM est un exemple.

Notons l'élaboration à géométrie variable de la liste d'aptitude (LA) des TSCEI dans le corps des IIM selon la DREAL d'affectation que la CGT a déjà dénoncée en 2017 dans un courrier récapitulatif par région la liste des techniciens éligibles et ceux inscrits au final sur cette LA. Ce courrier avait *« retenu toute l'attention de M.Faure »* en concluant qu'il allait prendre

« l'attache du MTES sur les procédures de sélection mises en œuvre dans les DREAL pour l'élaboration de la LA ». Même si le courrier de la CGT et l'action de la DGE ont permis de faire bouger les choses en DREAL PACA et en DREAL Bretagne, par exemple, lesquelles ont quadruplé le nombre de TSCEI inscrits sur la liste en 2018 par rapport aux nombres inscrits en 2017 (respectivement passage de 2 à 8 et de 1 à 4), d'autres DREAL ont préféré persévérer sur les chemins de 2017. Cette dichotomie dans l'élaboration de la LA est regrettable, révèle une gestion par les DREAL non-uniforme sur le territoire et est donc défailante. Un similaire travail pour le corps des IIM de comparaison, entre les régions, du nombre d'inscrits sur les listes des « divisionnables » sera mené par la CGT Industrie dès 2019 si les élections professionnelles à la CAP des IIM sont favorables à la liste CFDT/CGT.

- Fort de l'ensemble de ces constats,
- considérant la situation atypique des personnels techniques gérés par les MEF et employés en majorité dans le réseau des DREAL,
- considérant le déficit de représentativité de ces agents en DREAL noyés au sein d'instances paritaires régionales généralement déconnectées des activités réalisées par les personnels « industries » et/ou manquant d'une vision globale des problématiques de gestion,

la CGT vous sollicite pour organiser, en 2019, dès que les prochaines élections professionnelles auront dressé la future table de la représentativité des personnels industries, **un « Grenelle » des personnels ingénieurs et techniciens « industrie » en conviant autour de la table des discussions le MTES, le réseau des DREAL, la DGE et les OS de ces personnels.**

Vous portez, notamment dans la rédaction des règles de gestion, régulièrement, les ambitions professionnelles les plus élevées pour ces personnels. Il convient d'offrir à ces agents une visibilité par l'organisation d'une franche et large concertation portant notamment sur l'avenir de ces agents au MTES.

le responsable de la CGT Finances Industrie,



Dominique RUMEAU